

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

26106-26121
MODERNISATION DU STADE YVES
ALLAINMAT ET DU PARC SPORTIF URBAIN
DE LA VILLE DE LORIENT

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 15 juillet 2026 à 12h00 (midi)



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1.	Objet et étendue de la consultation	3
1.1	- Objet	3
1.2	- Mode de passation et type de contrat	3
1.3	- Décomposition de la consultation	3
1.4	- Réalisation de prestations similaires	4
2.	Conditions de la consultation	4
2.1	- Délai de validité des offres	4
2.2	- Mode de dévolution	4
2.3	- Variantes.....	5
2.4	- Prestations supplémentaires éventuelles (chiffrage obligatoire)	5
2.5	- Action d'insertion par l'économie et l'emploi.....	5
3.	Conditions relatives au contrat.....	6
3.1	- Durée du contrat - délai d'exécution.....	6
3.2	- Sous-traitance – Tâches essentielles	6
3.3	- Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.	Contenu du dossier de consultation	7
5.	Présentation des candidatures et des offres	7
5.1	- Documents à produire	7
6.	Conditions d'envoi des plis.....	9
6.1	- Transmission électronique.....	9
7.	Analyse des candidatures et des offres.....	10
7.1	- Sélection des candidatures.....	10
7.2	- Attribution des marchés.....	10
7.3	- Négociation éventuelle	11
8.	Renseignements complémentaires.....	11
8.1	- Points de contact	11
8.2	- Visite	11
8.3	- Procédures de recours	12

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne l'opération de modernisation du stade Yves ALLAINMAT et du parc sportif urbain de la Ville de Lorient et en particulier les travaux de reconstruction de la tribune d'honneur du stade Yves ALLAINMAT dit stade du Moustoir.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-1 et 2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Le présent marché est conclu sous la forme d'un marché à tranches, en application de l'article R2113-4 du Code de la commande publique. Il est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

- La tranche ferme comporte les travaux suivants :
 - Déconstruction et construction de la tribune Ouest,
 - Réalisation du parvis sur la rue Jean le Coutaler,
 - Mise en place du nouvel éclairage de l'aire de jeu,
 - Démolition des mats d'éclairage existants,
 - Renforts de charpente en tribune Est pour permettre le supportage des nouveaux éclairages,
 - Réalisation de l'aire régie provisoire.

- La tranche optionnelle 1 comporte les travaux suivants :
 - Construction de l'angle Nord-Ouest,
 - La construction de l'aire régie définitive,
 - La finalisation du KOP visiteur en Tribune Nord,
 - L'aménagement du nouveau parking visiteur,
 - La réalisation des aménagements extérieur derrière la tribune Nord et devant la tribune Est ainsi que la plaine du FIL,
 - L'aménagement de la voirie pour accès au parking visiteur.

- La tranche optionnelle 2 comporte les travaux suivants :
 - La déconstruction et reconstruction de l'angle Nord Est.

L'affermissement des tranches optionnelles est conditionné à la décision du Maître de l'Ouvrage. La décision d'affermissement sera notifiée au titulaire du marché par courrier recommandé avec accusé de réception.

Aucune indemnité d'attente ou de dédit n'est prévue en cas de non affermissement des tranches optionnelles.

Les délais limites d'affermissement des tranches optionnelles courent à compte de la date de notification des marchés de travaux et sont les suivants :

Tranche optionnelle	Délai limite d'affermissement
T0 1	30 mois
T0 2	45 mois

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché est alloti. Les prestations sont réparties en 16 lots comme suit :

N° de marché	LOTS	Intitulé
26106	1	Curage – Désamiantage – Démolition
26107	2	Installations de chantier – Terrassements – Fondations – Gros œuvre

		Charpente métallique
		Etanchéité
		Menuiseries extérieures
		Façades
26108	3	Serrurerie extérieure
		Serrurerie intérieure
26109	4	Menuiseries intérieures
26110	5	Cloisons – Doublages – Faux plafonds
26111	6	Peinture – Nettoyage
26112	7	Revêtements de sols et murs
26113	8	Electricité CFO/CFA/SSI – Ecrans géants
26114	9	Eclairage stade
26115	10	Installations photovoltaïques
26116	11	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire
26117	12	Installation géothermique
26118	13	Ascenseurs
26119	14	Voirie réseaux divers
26120	15	Plantations – Ouvrages bois – Escaliers
26121	16	Sièges

Chaque lot fera l'objet d'un marché conclu avec un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots. Un même candidat peut se voir attribuer un ou plusieurs lots (dans le cas où un même candidat se voit attribuer un ou plusieurs, celui-ci s'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires et suffisants pour assurer l'exécution des prestations des lots attribués).

Lot 1 Curage - Démolition- Désamiantage : l'attention des candidats est attirée sur la présentation obligatoire, dès la remise des offres, des attestations SS3 « encadrement et opérateurs » nécessaires pour l'accomplissement des tâches spécifiques à ce lot.

1.4 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 – Variantes

Variantes libres :

Aucune variante libre n'est autorisée.

Variante exigée :

La **variante suivante est exigée** sur le lot n°9 – Eclairage stade : **Augmentation du niveau d'éclairage de 1500 lux à 2300 lux.**

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles (chiffrage obligatoire)

La présente consultation contient 3 PSE dont le chiffrage est obligatoire pour les lots concernés.

Lots	Désignation	Description de la PSE
2	Installation de chantier terrassements fondations GO/Charpente métallique/Etanchéité/Me nuiseries extérieures/Façades	P.S.E. 1 : Façades tribunes Est et Nord
8	Electricité CFO CFA SSI Ecrans géants	P.S.E. 2 : Remplacement des écrans géants
8	Electricité CFO CFA SSI Ecrans géants	P.S.E. 3 : Sonorisation d'ambiance du stade

2.5 – Action d'insertion par l'économie et l'emploi

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d'insertion sociale obligatoire imposant un nombre d'heures minimum sur la durée du marché.

N° de marché	Lots	Intitulé	Nombre d'heures minimum tranche ferme (TF)	Nombre d'heures minimum tranche optionnelle 1 (TO1)	Nombre d'heures minimum tranche optionnelle 2 (TO2)
26106	1	Curage - Désamiantage - Démolition	Sans objet		
26107	2	Installations de chantier - Terrassements - Fondations - Gros œuvre	6755	1435	1120
		Charpente métallique			
		Etanchéité			
		Menuiseries extérieures			
		Façades			
26108	3	Serrurerie extérieure	175	315	0
		Serrurerie intérieure			
26109	4	Menuiseries intérieures	420	0	0

26110	5	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	525	0	105
26111	6	Peinture – Nettoyage	175	0	0
26112	7	Revêtements de sols et murs	210	0	0
26113	8	Electricité CFO/CFA/SSI – Ecrans géants	1085	0	140
26114	9	Eclairage stade	Sans objet		
26115	10	Installations photovoltaïques	Sans objet		
26116	11	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire	735	0	0
26117	12	Installation géothermique	Sans objet		
26118	13	Ascenseurs	Sans objet		
26119	14	Voirie réseaux divers	525	1015	0
26120	15	Plantations ouvrages bois escaliers	0	280	0
26121	16	Sièges	Sans objet		

Ce dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés, ...). Dans ce cadre, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, s'engage à réaliser une action d'insertion en vue de l'accès ou du retour à l'emploi de ces publics.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter la chargée de mission Clauses d'insertion au 06 80 85 87 61.

Les dispositions relatives à la clause d'insertion sont précisées dans la fiche Annexe « Insertion sociale » du cahier des clauses administratives particulières. Les conditions d'exécution sont précisées à l'acte d'engagement.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Délai global d'exécution

Le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux toutes tranches confondues est de 48 mois, y compris la période de préparation de chantier d'une durée de 2 mois.

Le point de départ du délai global d'exécution de l'ensemble des travaux est la date fixée sur l'Ordre de service de démarrage qui sera notifié aux entreprises, titulaires des marchés de travaux.

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Aucune tâche n'est considérée comme essentielle en application des dispositions de l'article L.2193-3 du code.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont révisibles conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

N° identifiant : 21560121200016

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) commun à l'ensemble des lots
- L'acte d'engagement (AE) (un par lot)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La liste « LISTE DES PIECES » reprenant les pièces écrites, les annexes, les pièces graphiques.
- L'ensemble des pièces graphiques et techniques
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Les cadres de mémoires techniques
- L'attestation de visite
- L'annexe Insertion.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.megalis.bretagne.bzh

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Un extrait Kbis ;
 - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.

- Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

26106-26121 MODERNISATION DU STADE YVES ALLAINMAT ET DU PARC SPORTIF URBAIN DE LA VILLE DE LORIENT (AOO)

- Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.

→ Concernant les références professionnelles :

- Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
- Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
- Une liste de références de travaux de même nature que ceux prévus au marché, effectués au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire) ;
- **Lot 1 : Curage - Démolition- Désamiantage : attestation SS3 « encadrement et opérateurs ».**

Le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par la fourniture dans le cadre de sa candidature des certificats QUALIBAT ou équivalent suivants :

N°	Intitulé du lot	Certificats QUALIBAT ou équivalent
1	Curage Désamiantage Démolition	1552, 1112
2	Installation de chantier terrassements fondations gros œuvre	2212, 2364, 3272, 3522, 3721, 3811
	Charpente métallique	
	Étanchéité	
	Menuiseries extérieures	
	Façade	
3	Serrurerie extérieure	1312, 1331, 4421, 4441
	Serrurerie intérieure	
4	Menuiseries intérieures	4312
5	Cloisons doublages faux plafond	4131
6	Peinture nettoyage	6111
7	Revêtement de sols et mur	6222, 4341, 6261, 6314
8	Electricité CFO CFA SSI Ecrans géants	Sans objet
9	Eclairage Stade	Sans objet
10	Photovoltaïque	5913
11	Chauffage ventilation Plomberie Sanitaire	5511, 5322, 5312, 5252, 5112
12	Installation géothermique	Sans objet
13	Ascenseurs	Sans objet
14	Voirie réseaux divers	Sans objet
15	Plantation Ouvrages bois Escaliers	1112, 1312, 1351, 4382
16	Sièges	Sans objet

→ Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (DPGF) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé du lot concerné par l'offre
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot concerné par l'offre
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné par l'offre intégralement complétée et sans modification
Le cadre de mémoire technique rédigé par la Ville dûment complété. Les réponses apportées dans le cadre de réponse devront respecter la structuration de ce cadre de réponse. Il pourra être fait référence à des documents annexes au cadre de réponse. Les documents joints devront rester dans des proportions raisonnables en nombre de pages.
L'attestation de visite complétée par la Ville pour les lots 1, 2, 8, 11, 14 et 15 (visite obligatoire)
Le planning prévisionnel d'exécution dûment signé.

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Pour les lots 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 :**

Critères	Pondération
1 - Valeur technique sur la base du cadre de réponse technique	55 points
1.1 – Pertinence de la méthodologie d'intervention	15 points
1.2 - Moyens humains affectés aux travaux	10 points
1.3 – Dispositions prises par l'entreprise pour assurer le respect des délais	10 points
1.4 – Qualité des matériaux et procédés de mise en œuvre, pertinence des dispositions prises	20 points
2 - Valeur environnementale	5 points
3 - Prix des prestations sur la base de DPGF	40 points

- **Pour les lots 4, 5, 6, 7 et 13 :**

Critères	Pondération
1 - Valeur technique sur la base du cadre de réponse technique	50 points
1.1 – Pertinence de la méthodologie d'intervention	15 points
1.2 - Moyens humains affectés aux travaux	10 points
1.3 – Dispositions prises par l'entreprise pour assurer le respect des délais	10 points
1.4 – Qualité des matériaux et procédés de mise en œuvre, pertinence des dispositions prises	15 points
2 - Valeur environnementale	5 points
3 - Prix des prestations sur la base de DPGF	45 points

Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du cadre de réponse fourni par la Ville de Lorient et à compléter par le candidat. Une notation allant de 0 à 5 sera attribuée correspondant au barème suivant :

- 0/5 : absence de réponse
- 1/5 : réponse très insatisfaisante
- 2/5 : réponse insatisfaisante
- 3/5 : réponse acceptable
- 4/5 : réponse satisfaisante
- 5/5 : réponse très insatisfaisante

La note sur 5 sera ensuite pondérée en fonction du % attribué à chacun des sous-critères.

Critère prix suivant DPGF noté sur 40 ou 45 points :

La note du candidat sera obtenue, en fonction du montant total HT de la DPGF, selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 40 \text{ ou } 45$$

7.3 – Négociation éventuelle

Sans objet.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalisbretagne.org

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

8.2 – Visite

Visite obligatoire pour les lots 1, 2, 8, 11, 14 et 15 uniquement

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

26106-26121 MODERNISATION DU STADE YVES ALLAINMAT ET DU PARC SPORTIF URBAIN DE LA VILLE DE LORIENT (AOO)

Les dates de visite sont les suivantes :

- Le 21/05 à 10h, parvis sud du stade Yves ALLAINMAT
- Le 27/05 à 10h, parvis sud du stade Yves ALLAINMAT

Merci de prendre contact avec le service par mail aux adresses suivantes : [architecture@lorient.bzh_et Antoine.BARBIER@egis-group.com](mailto:architecture@lorient.bzh_et_Antoine.BARBIER@egis-group.com) pour informer de votre présence.

En cas d'indisponibilité sur le(s) créneau(x) ci-dessus, le candidat peut prendre contact avec le service au 02 97 35 32 29 pour convenir d'un rendez-vous (au minimum 48h00 avant la date de la visite).

La visite obligatoire doit obligatoirement être réalisée une (1) semaine avant la date limite de réception des offres (indiquées sur la page de garde du présent document).

Visite fortement conseillée mais facultative pour les autres lots.

8.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.